PREMIUM

Distribution EAD
dCi 270. 26
7,5-11,5-7,5
8,0-11,5-7,5

RENAULT TRUCKS SAS
Description du véhicule 22CCA1

L-0256-01-06
AOUT 2005

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : **RENAULT TRUCKS SAS, 99, Route de LYON - 69802 SAINT PRIEST.**
0.3 Marque : **RENAULT**.
0.4 Désignation commerciale : **PREMIUM**
0.5 Catégorie internationale : **N3**
0.6 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou pour VASP pour carrosserie BOM**
0.7 Type : **22CCA1.**
Variantes :
DL2 (Cabine "distribution" longue - largeur 2,500 m)
DC2 (Cabine "distribution" courte - largeur 2,500 m)
Version(s) :
Charges maxi admissibles pour :
35E7 : empattement 3,540 m : 7,5t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3
38E7 : empattement 3,815 m : 7,5t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3
40E7 : empattement 4,090 m : 7,5t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3
43E7 : empattement 4,365 m : 7,5t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3
47E7 : empattement 4,750 m : 7,5t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3
35E8 : empattement 3,540 m : 8t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3
38E8 : empattement 3,815 m : 8t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3
40E8 : empattement 4,090 m : 8t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3
43E8 : empattement 4,365 m : 8t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3
47E8 : empattement 4,750 m : 8t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3
0.7.1 Décodage des TVV : sans objet
0.8 Puissance administrative : 17 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 3 essieux, 2 roues avant, 4 roues milieu, 2 roues arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieux 1 et 3.
1.2 Dimensions des pneumatiques :
295/80 R 22.5 152/148 J (type A) (a) (uniquement carrosserie BOM)
315/70 R 22.5 154/150 L (type B)
315/80 R 22.5 154/150 K (type G) - 315/80 R22,5 156/150 K (type G1)
Montes mixtes :
315/80 R 22.5 156/150 K sur essieu 1
315/70 R 22.5 154/150 L sur essieux 2 et 3 (type M)
ou
315/80 R 22.5 156/150 K sur essieu 1
295/80 R 22.5 152/148 J sur essieux 2 et 3 (a) (type M1)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :
- indice charge égal ou supérieur à :

	Essieu 1		Essieu 2	Essieu 3
Charge	7500	8000	11500	7500
Indice	154/...	156/...	.../145	154/...

- Indice vitesse égal ou supérieur à G.
(a) Application du point 3.7.2.3 - Annexe IV de la directive 92/23/CEE relative aux pneumatiques pour véhicules en carrosserie BOM.
1.3 Constitution du châssis ou de la coque : longerons et traverses en tôle d'acier.
1.3.1 Section des longerons (mm) : 290 x 82 x 7
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat ((PTAC) :			26000		
2.2 Masse en charge maxi ensemble en service dans l'Etat (PTRA) :			Néant		
2.4 Masse en charges techniquement admissibles :			26000		
2.5 Charges maximales admissibles :					
2.5.1 Sur l'essieu 1 :					
Avec pneumatiques A, B, G			7500		
Avec pneumatiques G1, M, M1				8000	
2.5.2 Sur l'essieu 2 :			11500	11500	
2.5.3 Sur l'essieu 3 :			7500	7500	
2.6 Voie essieu 1 :			2,035		
2.7 Voie essieu 2 :			1,808		
Voie essieu 3 :			2,052		
Versions :	**35E7**	**38E7**	**40E7**	**43E7**	**47E7**
	35E8	**38E8**	**40E8**	**43E8**	**47E8**
2.8 Empattement (essieu 1 à 2) :	3,540	3,815	4,090	4,365	4,750
2.8.1 Empattement (essieu 2 à 3)	1,375	1,375	1,375	1,375	1,375
2.8.2 Empattement technique (servant pour le calcul de répartition des charges	4,083	4,358	4,633	4,908	5,293

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE - Variante DL2

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement :					
2.9.0 Total :	6992	6998	7196	7215	7237
2.9.1 Sur l'essieu 1 :	4016	4004	3910	3899	3879
2.9.2 Sur les essieux 2 et 3 :	2976	2994	3286	3316	3358
2.10 Porte-à-faux avant :	1,395				
2.11 Porte-à-faux arrière (depuis l'essieu 3)* :	0,645				
Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif) :	1,477				
2.12 Longueur hors-tout :	6,955	7,230	7,505	7,780	8,165
2.13 Largeur hors-tout :	2,500				

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE (*) - Variante DL2

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche; valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé (Valeurs limites du freinage) :					
2.9.0 Total :	6617				
2.9.1 Sur l'essieu 1 :	4591				
2.9.2 Sur les essieux 2 et 3 :	2026				
2.10 Porte-à-faux avant :	1,395				
2.11 Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif) :					
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire	1,477				
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoire*	2,989	3,243	3,400	3,400	3,400
2.11.3 Maxi avec ferrures et accessoires*	3,109	3,363	3,520	3,520	3,520
2.11 Porte-à-faux arrière (depuis l'essieu 3) :					
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire	0,731				
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoire*	2,157	2,411	2,568	2,568	2,568
2.11.3 Maxi avec ferrures et accessoires*	2,227	2,531	2,688	2,688	2,688
2.12 Longueur hors-tout maxi*	9,439	9,948	10,380	10,655	11,040
2.13 Largeur hors-tout :	2,550				
2.14 Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule : - du centre de gravité de la charge (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison). Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus :	Charge non uniformément répartie				
2.15 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe du dernier essieu avant:	1,100				

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE - Variante DC2

2.9	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement :					
2.9.0	Total :	6884	6890	7089	7107	7130
2.9.1	Sur l'essieu 1 :	3925	3905	3811	3800	3779
2.9.2	Sur l'essieu 2 et 3 :	2959	2985	3278	3307	3351
2.10	Porte-à-faux avant :	---------- 1,395 ----------				
2.11	Porte-à-faux arrière (depuis l'essieu 3)* :	---------- 0,645 ----------				
2.11	Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif) :	---------- 1,477 ----------				
2.12	Longueur hors-tout :	6,955	7,230	7,505	7,780	8,165
2.13	Largeur hors-tout :	---------- 2,500 ----------				

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE (*) - Variante DC2

2.9	Poids à vide du véhicule en ordre de marche; valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé (Valeurs limites du freinage) :					
2.9.0	Total :	---------- 6617 ----------				
2.9.1	Sur l'essieu 1 :	---------- 4591 ----------				
2.9.2	Sur les essieux 2 et 3 :	---------- 2026 ----------				
2.10	Porte-à-faux avant :	---------- 1,395 ----------				
2.11	Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif) :					
2.11.1	Mini sans ferrure ni accessoire	---------- 1,477 ----------				
2.11.2	Maxi sans ferrure ni accessoire*	2,989	3,243	3,400	3,400	3,400
2.11.3	Maxi avec ferrures et accessoires*	3,109	3,363	3,520	3,520	3,520
2.11	Porte-à-faux AR (depuis l'essieu 3) :					
2.11.1	Mini sans ferrure ni accessoire	---------- 0,731 ----------				
2.11.2	Maxi sans ferrure ni accessoire*	2,157	2,411	2,568	2,568	2,568
2.11.3	Maxi avec ferrures et accessoires*	2,227	2,531	2,688	2,688	2,688
2.12	Longueur hors-tout maxi*	9,439	9,948	10,380	10,655	11,040
2.13	Largeur hors-tout :	---------- 2,550 ----------				
2.14	Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule : - du centre de gravité de la charge (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison) Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus :	Charge non uniformément répartie				
2.15	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe du dernier essieu avant :	---------- 0,480 ----------				

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9) il est admis de pouvoir :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur les essieux 2 et 3 (2.5.2 et 2.5.3) dans la limite des 400 kg.
(*) Carrosserie pour charge non uniformément répartie.

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : dCi 6 **AC J01**
3.1.1 Marque : RENAULT
3.1.2 Marquage moteur : sur plaque côté gauche du moteur.
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : Diesel - 4 temps
3.2.2 Principe de fonctionnement : Moteur à combustion interne à pistons en mouvement linéaire et vilebrequin.
3.2.3 Suralimentation : par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.
3.2.4 Dispositif anti-pollution :
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.
3.4.3 Cylindrée (cm^3) : 6174
3.5 Rapport volumétrique de compression (± 0,5) : 16,5
3.6 Puissance maximale (kW) : 195
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2400
3.8 Couple maximal (daNm ISO°: 90
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1200
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) (±50) : 2700
3.11 Carburant utilisé : gazole.
3.12 Réservoir de carburant :

	1 à droite			
3.12.1 Emplacement				
3.12.2 Capacité (litres)	215	310	420	595
3.12.3 Matériau	Plastique	Ac/Al	Ac/Al	Ac/Al

3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques (rampe commune).
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.

		BV Auto	BV Méca
3.20	Niveau sonore au point fixe :		
3.20.1	Valeur du niveau sonore (dB(A)) :	78 (V)	79(V)
3.20.2	Régime de rotation correspondant (tr/min) :	1800	1800

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement :
- Silencieux côté gauche : sortie verticale (V) dirigée vers la gauche

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.
3.24 Classe environnementale : 8877*0127A.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte MD 3060, automatique, 6 rapports en marche AV + 1 en marche AR. Rapports : voir tableau ci-dessous.
boîte ZF 16S109 DD, mécanique, 16 rapports en marche AV + 1 en marche AR. Rapports : 1ère 1/13,41 - 2ème 1/11,35 - 3ème 1/9,56 - 4ème 1/8,09 - 5ème 1/6,69 - 6ème 1/5,66 - 7ème 1/4,72 - 8ème 1/4,00 - 9ème 1/3,35 - 10ème 1/2,84 - 11ème 1/2,39 - 12ème 1/2,02 - 13ème 1/1,67 - 14ème 1/1,42 - 15ème 1/1,18 - 16ème 1/1,00 - AR1 1/12,69 - AR2 1/10,74.
4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande : sur la console centrale.
4.2 Type d'embrayage : par convertisseur de couple hydraulique.
4.2.1 Mode de commande : néant.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans entre boîte de vitesses et pont arrière.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 315/80 R 22,5(3280).
4.4.2 Démultiplications et vitesse à 1000 tr/min (avec boîte et rapport de pont montés de série) : Moteur DCI 6 AC J01 et pont P1341 réduction 1/2 :

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/3,49	1/6,909	1/24,11	8,16
2ème	1/1,86	ou autres rapports possibles	1/12,85	15,31
3ème	1/1,41		1/9,74	20,20
4ème	1/1,00	1/7,455	1/6,91	28,48
5ème	1/0,75	1/8,200	1/5,18	37,99
6ème	1/0,65	1/9,111	1/4,49	43,83
AR	1/5,03		1/34,75	5,66

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.
4.4.3 Boîte de vitesses pouvant être montée en option :
boîte ZF 16S109 DD - Rapports de pont possibles :
avec pont P1341 (et pneu 295/80 seulement) : 1/4,824
4.5 Vitesse maximale calculée de 121 km/h au régime de rotation du moteur correspondant au régime de régulation à vide avec pneumatique 315/80 R 22,5 [3280 mm], moteurs DCI 6 AC à 2750 tr/min, boîte MD 3060, pont arrière P 1341 (réduction 1/2) et rapport de pont 1/6,909.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui sauf pour les véhicules qui, par dérogation, en sont dispensés..
4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 :
essieu rigide, ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
5.2 Essieux 2 et 3 :
5.2.1 Essieu 2 :
Essieu rigide avec suspension pneumatique normale composée de :
- 2 coussins pneumatiques
- 2 amortisseurs télescopiques
- 1 barre stabilisatrice (option)

5.2.2 Essieu 3 :
Essieu rigide avec suspension pneumatique normale ou surbaissée composée de :
- 2 coussins pneumatiques
- 2 amortisseurs télescopiques

5.2.3 L'air nécessaire à la suspension AR pneumatique (essieux 2 et 3) est alimenté depuis le réservoir de frein de parc à travers une valve de barrage ou depuis la valve de protection.
La régulation de la hauteur du châssis se fait :
- automatiquement en cas de variation de charge par l'intermédiaire d'une valve de nivellement électronique
- par télécommande manuelle depuis l'intérieur de la cabine jusqu'à une vitesse de 10 km/h
- un voyant orange situé sur le tableau de bord signale toutes situations différentes de la position route.

5.3 Essieux relevables ou délestables : sans objet
5.4 Suspension spécifique : sans objet

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin et écrou avec assistance hydraulique

6.2 Diamètres de braquage hors-tout (m) :

Versions	35E7/35E8	38E7/38E8	40E7/40E8	43E7/43E8	47E7/47E8
Diamètres de braquage	13,84	14,82	15,78	16,76	18,12

6.3 Un voyant au tableau de bord signale toute défaillance de l'alimentation en énergie de l'essieu 3.

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à transmission pneumatique à deux circuits indépendants.
Un robinet auto limité (8 bars) alimente :
- le circuit des deux vases à diaphragme des freins de l'essieu 1.
- le circuit des vases à diaphragme des essieux 2 et 3 par l'intermédiaire d'un correcteur de freinage avec valve relais intégrée.
Le correcteur asservi par la pression pneumatique dans les coussins de la suspension de l'essieu 2 alimente directement les 2 vases à diaphragme de l'essieu 3 et pilote 2 valves relais qui alimentent les 2 vases à diaphragme de l'essieu 2.

7.2 Répartiteur de freinage : agissant sur les essieux 2 et 3.

7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : oui, catégorie 1.
Les circuits de freinage de service sont équipés d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues des essieux 1 et 2 modulant la pression de freinage dans les récepteurs par l'intermédiaire d'une valve électropneumatique pour chaque frein de l'essieu 1 et d'une valve électropneumatique par côté pour les freins des essieux 2 et 3. Un voyant d'alarme signale toute défaillance.
En option ce montage peut être complété par un système antipatinage de roues (ASR

7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits.

7.4 Frein de stationnement : frein à ressort sur les essieux 2 et 3 à transmission pneumatique et commande manuelle.
Desserrage mécanique possible par vis et écrou.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : pneumatique.

7.5.2 Frein de secours : pneumatique.

7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.

7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie : 3 ou 4 réservoirs d'air comprimé :
- Essieu 1 : 30 dm³,
- Essieux 2 et 3 : 2 x 30 dm³.
- Frein de parc : 30 dm³. (en option)

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : 1 signal optique sur le tableau de bord.

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par abaissement de la pression d'air dans les réservoirs.

7.8 Types de freins :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : freins à disque ventilé

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : freins à tambours

7.8.1.3 Sur l'essieu 3 : freins à tambours

7.8.2 Frein de secours : à disques et à tambours

7.8.3 Frein de stationnement : à tambours

7.9 Dispositif ralentisseur :

7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : (série) sur gaz d'échappement.

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 :
- électromagnétique sur transmission.
- hydraulique sur transmission.
- frein par compression.

7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis (dans la limite du PTAC) sur gaz d'échappement.

7.10 Circuit de freinage pour la remorque : non

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
Cabine "distribution" : normale (variante DC2) ou profonde (variante DL2) sur demande.
Suspension pneumatique cabine 2 ou 4 points

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier.

8.3 Nombre de places assises : 2 (3 en option)

8.4 Sièges

8.4.1 A l'avant : 1 siège pour conducteur, 1 siège pour passager.
Option : 1 siège central pour passager

8.5 Nombre de portes :

8.5.1 Latérales : 2

8.5.3 Fermetures : de sécurité à 2 positions.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
2 glaces descendantes sur portes
Option : - 1 glace descendante sur porte conducteur + 1 glace coulissante sur porte passager +1 glace fixe sur la partie inférieure porte passager.
- 2 glaces coulissantes + 2 glaces fixes sur partie inférieure (portes conducteur et passager).
- 1 glace sur panneau arrière de la cabine.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.

8.7.1 Pare brise : feuilleté

8.7.2 Vitres latérales : trempé

8.7.3 Lunette arrière : (en option) trempé

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité :

8.8.1 Places avant :2 ceintures à 3 points à rétracteurs pour les places extrêmes
En option :1 ceinture à 2 points à rétracteur pour la place centrale.

8.9 Dispositif de protection latérale : sera monté sur le véhicule carrossé.

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : oui.

8.10.2 Arrière : non.

8.11 Systèmes anti-projections :

8.11.1 Essieu 1 : oui.

8.11.2 Essieux 2 et 3 : non (à monter lors du carrossage sauf si l'usage est incompatible avec l'utilisation).

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2, en option : 2 feux de route supplémentaires longue portée (les feux de route s'éteignent lorsque les feux longue portée s'allument)

9.2 Feux de croisement : 2.

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.

9.3.2 Arrière : 2 (feux rouge arrière).

9.3.3 Latéraux : (véhicules de plus de 6m) : non (à monter lors du carrossage).

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2.

9.5.2 Arrière : 2.

9.5.3 Latéraux : 2.

9.6 Feux stop : 2.

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : oui.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Arrière : 2.

9.8.2 Latéraux : (véhicules de plus de 6m) : non (à monter lors du carrossage).

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Arrière : 2.

9.11.2 Avant : non (2 en option).

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : montés lors du carrossage.

9.14 Feux spéciaux : feux intermittents orange au pavillon (option)

9.15 Pare-soleil : en option au dessus du pare-brise, à l'extérieur.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2.

10.1.2 Lave-glace : 2.

10.1.3 Rétroviseur :

10.1.3.1 A l'extérieur : 2 principaux + 1 rétroviseur d'accostage, 1 rétroviseur grand angle et 1 rétroviseur de surveillance situé au-dessus du pare-brise (option).

10.1.3.2 Intérieur : sans objet

10.1.4 Avertisseur sonore : 1 sur châssis ou 2 sur pavillon.

10.1.5 Dispositif antivol : sur colonne de direction.

10.1.6 Extincteur de 6 kg à l'extérieur du véhicule (monté lors du carrossage).

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : plaque rivetée en bas de l'encadrement de la porte gauche.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : marquage à froid sur le longeron droit au niveau du passage de roue avant.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	2	2	C	C	A	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur						Indicateur							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	2	2	C	C	A	0	0	0	1	0	0	6	0	0

Le type figure sur la plaque constructeur.

10.2.5 Identification du moteur : à l'arrière du moteur côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : en bas de l'encadrement de la portière droite.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 11 bars.

11.3 Pression de disjonction : 12,2 bars.

11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur):

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : Néant - essieu 2 : 160 - essieu 3 : 160.

11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : Néant - essieu 2 : 64 - essieu 3 : 64

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieux 2 et 3
Vert	Circuit stationnement

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON, 69802 SAINT PRIEST que les véhicules

- Catégorie internationale : N3
- genre : châssis-cabine pour CAM ou VASP pour carrosserie BOM
- Marque : RENAULT
- Type : 22CCA1
- Variantes : DL2- DC2
- Version(s) : 35E7 - 38E7 - 40E7 - 43E7 - 47E7 - 35E8 - 38E8 - 40E8 - 43E8 - 47E8

Livrés :

- en châssis-cabine satisfont aux dispositions des articles R 311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie de type de véhicule concerné.
 Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R 311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie de type de véhicule complété.

Motif de l'extension
correction porte à faux arrière depuis l'essieu 3

LYON, le 31/08/05
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,

A. DANIERE

VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le n° L-0256-01-06
LYON, le 31/08/05
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
D. MONTES

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT TRUCKS SAS atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

1 Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 : Poids : 60
hydraulique sur transmission : OUI
électromagnétique sur transmission : NON

2 - Pneumatiques :
Essieu 1 : 295/80 R 22,5
Essieu 2 : 295/80 R 22,5
Essieu 3 : 295/80 R 22,5

3 - Charges maximales techniquement admissibles :
Essieu 1 : 7500
Essieu 2 : 11500
Essieu 3 : 7500.

satisfait aux prescriptions des directives :
- CE 92/97, 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore (≤ 80dB(A)).
- CE 88/77 à 2001/27A relatives aux émissions de gaz polluants (EURO 3).
- CE 98/12 et du Règlement 13R09 relatifs au freinage

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné RENAULT TRUCK SAS - 99 Route de LYON - 69802 SAINT PRIEST, Constructeur, certifie :
Que le véhicule livré :

(1) - en châssis-cabine : **voir nota 1 ou nota 2**
(2) dénomination

D.1	Marque	RENAULT
D.2	Type Variantes* Versions*	22CCA1 DC2 38E7
D.3	Dénomination commerciale	PREMIUM
E	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1)	*VF622CCA000100688*
F.1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	26000
F.2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	26000
F3	Masse en charge maximale de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	Néant
J	Catégorie internationale	N3
J.1	Genre national*	châssis-cabine pour CAM ou pour VASP pour carrosserie BOM
K	Numéro de la réception par type	L-0256-01-06
P.1	Cylindrée (cm^3)	6174
P.2	Puissance nette maxi (kW)	195 (AC J01)
P.3	Source d'énergie	gazole
P.6	Puissance administrative (CV)	17 CV
S.1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)*	003
U.1	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	avec moteurs dCi 6 AC J01 avec boîtes* : AUTOMATIQUE Sortie verticale (v) 078
U.2	Régime de rotation du moteur lui correspondant(tours par mn^{-1})	1800
V.9	Classe environnementale	*8877*0127A*

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et est équipé d'une suspension pneumatique sur l'essieu moteur.
- sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :
(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le 15/03/2006

Gérard ARMANET
Responsable pôle Order Managment
RENAULT TRUCKS SAS

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre CAM du véhicule livré en châssis-cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM), du véhicule livré en châssis cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès verbal de réception à titre isolé.